

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Claudie FUZEWSKI, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2024-76- Convention d'adhésion au service intercommunal de Police
Municipale proposée par l'Eurométropole de METZ**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

L'année 2023 a vu l'inauguration du Centre de Supervision Urbain (CSU) métropolitain, créé au titre de la compétence de la Métropole en matière de prévention de la délinquance.

L'Eurométropole de Metz a souhaité poursuivre son action et répondre aux besoins et enjeux en matière de tranquillité et sécurité publiques par la mise en place d'un service intercommunal de Police municipale, dite « Police métropolitaine ».

Le Conseil métropolitain du 8 juillet 2024 a validé cette création et les recrutements qui en découlent, confirmée en cela par une délibération favorable de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal de MOULINS-LES-METZ du 24 septembre 2024 a confirmé son accord sur la création de ce service intercommunal de Police Municipale.

La convention d'adhésion au service intercommunal de Police Municipale a pour objet de définir les engagements réciproques de l'Eurométropole de METZ et de chaque commune rejoignant le dispositif, pour la mise en œuvre de la Police métropolitaine sur son territoire.

Dans le cadre du partenariat avec la Commune de WOIPPY aujourd'hui caduc, la Commune de MOULINS-LES-METZ bénéficiait de la présence des agents de la Police Municipale de WOIPPY à raison de 8 heures par mois.

Dans le souci de maintenir un niveau de service identique, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention d'adhésion au service intercommunal de Police Municipale de l'Eurométropole de METZ et de s'engager sur un volume horaire mensuel total de 8 heures (4 premières heures à la charge de l'Eurométropole de METZ et 4 heures supplémentaires à la charge de la Commune).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-76DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 juillet 2024 portant création du service intercommunal de Police Municipale de Metz Métropole, et autorisant les recrutements en découlant,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 confirmant son accord sur la création d'un service intercommunal de Police Municipale par Metz Métropole,

VU la délibération du Bureau métropolitain du 24 septembre 2024 approuvant le projet de convention d'adhésion au service intercommunal de Police Municipale de Metz Métropole

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de MOULINS-LES-METZ de disposer de maintenir le niveau de service précédemment existant dans le cadre de son partenariat avec la Commune de WOIPPY permettant de mobiliser les agents de Police Municipale de WOIPPY à hauteur de 8 heures par mois,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de convention d'adhésion au service intercommunal de Police Municipale de Metz Métropole,

S'ENGAGE sur un volume horaire mensuel total de 8 heures (4 premières heures à la charge de l'Eurométropole de METZ et 4 heures à la charge de la Commune de MOULINS-LES-METZ),

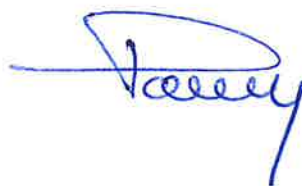
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec toute commune de Metz Métropole adhérent au dispositif.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 22/10/2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.